



LES DROITS DES ENFANTS

Le respect des droits de l'enfant est une cause mondiale et primordiale.

L'humanité se doit de donner aux enfants le meilleur d'elle-même. Ils sont encore trop nombreux à faire la guerre, à subir les dégâts des mines anti-personnelles, à se droguer, à se prostituer...

La date du **20 novembre** est symbolique et constitue une **date universelle**, celle du **respect de l'enfant** et de la préservation de **ses droits**.

Le **20 novembre 1959**, l'assemblée générale des nations unies adoptait à l'unanimité la **déclaration des droits de l'enfant**. Le **20 novembre 1989**, l'ONU franchissait un cap supplémentaire en adoptant la **convention internationale des droits de l'enfant**, aujourd'hui, ratifiée par plus de 100 pays.

Le droit à la vie : ils doivent pouvoir manger à leur faim et avoir un toit.

Le droit à la santé : ils doivent obtenir des soins et des médicaments. L'enfant handicapé a droit à des soins spéciaux.

Le droit à l'éducation : ils doivent pouvoir apprendre à lire et à écrire. Ils ont accès aux loisirs et aux activités culturelles et artistiques.

Le droit à la famille : ils doivent vivre avec leurs parents sauf si leur intérêt est contraire ; ils doivent pouvoir maintenir des relations avec chacun des deux parents.

Le droit à la protection contre le racisme et toutes formes de discrimination : les enfants ont les mêmes droits, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion ou d'opinion.

Le droit à la protection contre l'exploitation sexuelle et la maltraitance : le corps de l'enfant est à lui. Personne ne peut l'acheter, le vendre ou lui faire subir des violences, pas même son père ou sa mère.

Le droit à la protection contre l'exploitation dans le travail : les enfants ne peuvent faire un travail mettant en danger leur santé, leur développement ou leur scolarité.

Le droit à la protection contre la guerre et la privation de liberté : aucun enfant ne doit faire la guerre, ne peut être torturé, condamné à mort ou emprisonné à vie. La mesure éducative doit primer sur la prison.

Le droit à une identité culturelle et religieuse : ils doivent pouvoir choisir leur religion, utiliser leur langue, conserver leur culture et avoir leur liberté de pensée.

Le droit à l'expression : les enfants ont le droit de prendre la parole sur tout ce qui les concerne, dans leur famille, à l'école, en justice quand leur intérêt est en jeu. Ils ont le droit de créer une association ou d'y adhérer.